

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation** : 30 mars 2023

**Date de l'affichage de la convocation** : 30 mars 2023

**En exercice** : 14

**Présent(s)** : 10

**Absent(s)** : 4

**Pouvoir(s)** : 3

Le six avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

**Présents** : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry,

**Absents excusés** : CANO Clélia, MATHYS Mickaël, WINDERICKX Jean-Luc

**Absents** : FLAMAND Isabelle

**Secrétaire de séance** : PETIT Emeline

**Pouvoirs** : MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

WINDERICKX Jean-Luc donne pouvoir à SCHNEIDER Christian

**Date de publication en ligne** :

➤ **OBJET: Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2023.

Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité de réaliser au cours de l'année 2023 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

Voirie concernée	Coût des travaux
Rue d'Essuilet	5 286.29 € H.T.
Voie communale C7 (Ferme Josselin)	2 562.94 € H.T.

Montant H.T. de l'offre	7 849.23 €
T.V.A. 20 %	1 569.85 €
Montant T.T.C. de l'offre	9 419.07 €
MOE 6% hors PN	565.14 €
Déduction FCTVA 16.404 %	-1 545.14€
Montant T.T.C. de l'offre	8 439.11 €

**Décide d'inscrire au budget de l'année 2022, article 65541**, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus, et la participation de 6 % pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16.404%.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre tous les membres présents.**

Le Maire,  
Régis VANDEWALLE

